

Résultats des CAP locales réunies le 28 juin 2004 pour étudier les possibilités de mutations dans le département au 1^{er} septembre 2004.

CAP Locale des AR/ARP.

Mouvements de personnels au 1^{er} septembre 2004 proposés par l'Administration Locale.

Nom de l'agent :	Vient de :	Affecté à :	Observations :
SAZATORNIL(*) Christiane	Pau Ville	TG	
FAURE Virginie	<i>Arrivée extérieure: Mayotte</i>	Pau Ville.	➤ Souhaitait Pau
DUFERMONT Christine	Lescar	TG	
AVIET Michèle	LESCAR (CTP)	LESCAR Poste fixe	Sédentarisation demandée par la parité syndicale.
LALLEMAND Eric	<i>Arrivée extérieure:</i> PARIS TGAP	LESCAR CTP	➤ Souhaitait Pau.
DUFERMONT Alexis	ARTIX (CTP)	ARTIX Poste Fixe	Sur poste libéré par B. THEBAULT promu B cf CAP des B

() Lors de la CAP du 8 mars 2004, la mutation de Mme Andrée Schaffhauser a été validée pour la TG au 1^{er} avril 2004. Mais à l'issue de cette CAP son affectation a été différée en raison d'un accord intervenu entre l'agent, le chef de poste et l'administration pour que l'intéressée assure la gestion de l'IS à Pau Ville jusqu'au 1^{er} novembre 2004 date de transfert de la mission à la DGI. Pour la remplacer à la TG à compter du 1^{er} avril 2004, il a été procédé à l'affectation hors CAP de Christiane Sazatornil, 2^{ème} sur le tableau de mutation pour la TG. Nous aurions souhaité que les élus de la CAP de C soient consultés pour se prononcer sur ce mouvement même s'il s'avère que l'opération n'a lésé aucun autre agent en instance de mutation.*

La mutation de Christiane SAZATORNIL est donc confirmée lors du présent mouvement.

L'arrivée de 2 agents seulement ne couvre pas le déficit chiffré à 4,6 emplois par l'administration elle-même. Et encore, ce déficit est nettement en deçà de la réalité car s'il paraît peu élevé, il est la résultante des coupes sombres effectuées depuis 2 ans dans les effectifs de notre département. 21 emplois de C supprimés, c'est près de 10% des effectifs de la catégorie et c'est autant d'agents en moins qui n'ont pu obtenir leur mutation pour venir dans les P.A.. Mais surtout, l'activité des postes a un besoin réel de personnels bien supérieur à l'affichage présenté.

Difficile dans ces conditions de réaliser un mouvement plus large que celui proposé par la direction locale.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus.

Toutefois, nous avons évoqué particulièrement le cas de Pierre Héras, de la trésorerie de Saint Palais, pour qu'il obtienne rapidement sa mutation sur un poste du B.A.B.. L'administration s'est seulement engagée à satisfaire sa demande au plus tard le 1^{er} avril 2005.

. Vos élus C.G.T. du département à la CAP locale des C :

ARP1

Georges LAHORGUE TG PAU (Rec.)-05/59/82/24/46;

Pierre LESBATS Très. de PAU Ets Hosp.-05/59/84/35/80;

ARP2

Jean Marc MIGUELGORRY Très. BIARRITZ - 05/59/24/21/66;

Danielle OLIVER TG PAU (Mutuelle) – 05/59/82/24/29;

AR

Eric MANRY Très. de PAU BANLIEUE-05/59/82/24/70;

Régis LAPLACE Très de PAU Male- 05/59/27/06/84.

CAP Locale des CONTROLEURS/CONTROLEURS PRINCIPAUX.

Cette CAP a été réunie bien qu'il n'y ait aucune arrivée de contrôleur au 1^{er} septembre 2004. L'administration nous a donné pour information affectation au 1^{er} Mars 2005 des 2 lauréats du concours de contrôleur à l'issue de leur stage.

Nom de l'agent :	Vient de :	Affecté à :	Observations :
THEBAULT Bernadette	ARTIX	ARTIX (CTP)	➤ sur CTP libéré par A. DUFFERMONT et en absence de demande de mutation sur ce poste.
MANRY Eric	Pau banlieue	Pau banlieue	➤ En absence de demande de mutation sur ce poste

Les règles d'affectation à l'issue d'une promotion n'ont a priori pas changé. Les promus sont affectés dans un autre poste que celui où ils travaillent sauf si ce dernier n'est pas demandé. Ce qui semble être le cas pour ces 2 collègues. Tout le monde n'a pas eu cette opportunité.

Aussi, sommes nous revenus avec insistance sur les demandes actuelles de mutation de plusieurs collègues qui avaient été déplacés loin de leur poste d'origine.

Les élus de la CGT ont demandé qu'avant même de connaître le mouvement pour le 1^{er} janvier prochain, puisse se tenir une CAP au moment où l'administration devra décider de l'affectation des promus par liste d'aptitude (date d'effet au 1^{er} décembre 2004). En effet, nous pensons qu'à cette occasion les possibilités de mutation pourront être offertes à plusieurs collègues : nous avons évoqué des mouvements qui pourraient comprendre :

Mme Abeille sur un poste du B.A.B., notamment Anglet, remplacée à Hendaye par une promotion liste d'aptitude

Mme Labelle sur Salies remplacée à Pau Ville par une promotion liste d'aptitude qui en outre pourrait entraîner une mutation vers la Paierie.

L'administration s'est montrée ouverte à notre proposition sans garantir de réunir la CAP compétente avant de connaître le mouvement des arrivées pour le 1^{er} janvier 2005. Nous réitérerons notre demande auprès du nouveau TPG.

. Vos élus C.G.T. du département à la CAP locale des B :

CP

Joanes LACO ERD BAYONNE- (actuellement à Anglet);

Anne Marie DENIS TG PAU (DFT)- 05/59/82/24/23;

C 1ère cl.

Josiane POZO CORNU TG PAU (CMIB) – 05/59/82/24/56;

Christian MANCHO TG PAU (EEF) – 05/59/82/24/58;

C 2ème cl.

Marielle SARRAUTE Très. d'ARTIX- 05/59/60/33/87;

Danielle ROSIER Très. d'ANGLET – 05/59/63/85/57;